

nements des provinces n'ont voté aucune somme pour les frais de ces poursuites et ils ne peuvent le faire qu'à leur session de l'hiver prochain; et tous, nous savons que nos municipalités ne sont pas assez riches en fonds pour s'engager dans ces poursuites. Ce sont des choses que les profiteurs savent fort bien. Ils savent que tant que l'on n'aura pas fourni à la commission du commerce le nerf de la guerre, celle-ci est impuissante, et le refus du ministère de la Justice de se charger de ces poursuites est la grande raison qui fait soupçonner à tant de gens que le Gouvernement protège tacitement les profiteurs.

Le public est lassé d'enquêtes. Tout le monde sait que cette plaie des profiteurs est générale. C'est aussi un fait notoire qu'il existe un trust du sucre, un trust des conduites à vapeur, un trust du coton, ainsi qu'un trust des conserves. Vous pourriez tout aussi bien créer une commission royale pour décider ce qu'il peut y avoir de répréhensible dans le baiser de Judas ou le jugement de Pilate. Ce que nous voulons tous, au pays, c'est un ministère de la Justice qui entreprendra, non pas de faire des enquêtes, mais de punir les délinquants.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Que mon honorable ami me permette une question: Quelle autorité cite-t-il?

M. BUREAU: Il avance des faits.

M. SINCLAIR (Guysborough): Que mon honorable ami consulte le Nouveau Testament et il y trouvera le récit du baiser de Judas. Voilà l'autorité sur laquelle je m'appuie.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Je pensais que mon honorable ami faisait une citation.

M. SINCLAIR (Guysborough): Mon honorable ami s'oppose-t-il à ce que je me serve de notes? Dans ce cas, il aurait dû soulever la même objection tout à l'heure relativement à l'attitude de son chef (sir Robert Borden).

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: J'avais compris que mon honorable ami citait une autorité quelconque. Je me suis trompé, voilà tout.

M. BUREAU: C'est du camouflage; il n'y a pas d'erreur du tout.

M. SINCLAIR (Guysborough): Je m'efforce d'établir que le Gouvernement du jour a refusé sur toute la ligne d'instituer des poursuites contre les exploiters. Il

n'est nullement nécessaire de citer des autorités pour faire admettre ce fait. En réalité, il est impossible de rencontrer un pire exemple d'exploitation flagrant et injustifiable que celui qu'affiche le menu sur les wagons restaurants des chemins de fer de l'Etat. Sur le menu en question, le Gouvernement fait payer à ses clients 65 cents pour moins d'une demi-livre de morue fraîche. Or, le Gouvernement achète ce poisson à Mulgrave et à d'autres endroits sur le littoral de la Nouvelle-Ecosse à raison de quatre cents la livre environ, de sorte que la portion qu'il vend 65 cents lui a coûté à peine deux cents à l'origine. En d'autres termes, le chemin de fer paie 40 cents au pêcheur pour l'achat d'une morue de 10 livres, qu'il revend aux consommateurs 13 piastres, après l'avoir apprêtée. Personne ne peut contredire ces chiffres, car ils s'étalent sur le menu des chemins de fer de l'Etat.

M. BUREAU: Vos renseignements sont pris à bonne source.

M. SINCLAIR (Guysborough): Si la commission du commerce est sérieuse, si ce tribunal ou le ministre de la Justice désirent réellement instituer des poursuites contre l'exploitation du public, je propose que le premier coupable qu'ils doivent punir, c'est le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Reid).

Je tiens aussi à dire que dans une question aussi importante que celle de réprimer l'exploitation le Gouvernement ne doit pas avoir recours aux bons offices d'une commission quelconque. La solution à donner au problème devrait être appliquée sous l'autorité d'un ministre responsable. Le Gouvernement a institué des commissions royales à la douzaine. Mon honorable ami le ministre du Commerce et de l'Industrie (sir George Foster) a admis lui-même "qu'elles sont aussi nombreuses que les mûres sauvages." Depuis les quatre dernières années, le pays est inondé d'officieux s'occupant du règlement d'affaires qui sont du ressort des ministres responsables de la couronne. Les exemples ne manquent pas pour établir la parfaite absurdité de vouloir gouverner le pays par des commissions. Il est arrivé ces jours derniers que la commission du commerce a lancé une ordonnance prohibant l'exportation du sucre.

Or, à la même minute, la mission commerciale du Canada était en pourparlers pour la vente de grandes quantités de sucre à l'étranger et accordait des permis pour permettre l'exportation du sucre. Il est grandement temps que les commissions